



## Déclaration concernant le vol PS752 d'Ukraine International Airlines

Publication immédiate

**Montréal, le 8 janvier 2021** – Un an après la destruction de l'avion du vol PS752 d'Ukraine International Airlines, qui a eu lieu en Iran le 8 janvier 2020, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) tient de nouveau à exprimer sa sympathie et ses condoléances aux familles des victimes.

Tout accident d'aviation est un événement bouleversant, mais la destruction d'un aéronef civil transportant des passagers innocents est un fait inacceptable, quelle qu'en soit la cause.

Le Conseil de l'OACI n'a cessé d'exhorter l'Autorité de l'aviation civile iranienne à se conformer aux dispositions relatives aux enquêtes sur les accidents d'aviation figurant dans l'Annexe 13 de la Convention de Chicago.

L'objectif est d'assurer la tenue d'une enquête de sécurité approfondie sur cet accident afin que les gouvernements et l'industrie puissent renforcer toutes les mesures prédictives et préventives applicables, et qu'ils puissent s'attendre à ce que le rapport final contienne des recommandations spécifiques convenues entre tous les pays participants.

L'OACI rappelle aussi qu'elle est résolue à accroître la sécurité des vols au-dessus des zones de conflit ou des zones dangereuses, et qu'elle s'y emploie, notamment en participant à l'initiative du Gouvernement du Canada « Pour un ciel plus sûr », pour que de telles catastrophes ne se reproduisent jamais.

Nous encourageons aussi les États à continuer d'apporter leur soutien aux familles des victimes d'accidents, comme le prévoient l'Annexe 9 de la Convention de Chicago et la [Politique de l'OACI sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles](#).



## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[Conseil de l'OACI](#)

[États membres de l'OACI](#)

### Informations générales :

[communications@icao.int](mailto:communications@icao.int)

Twitter : [@ICAO](#)

### Personne à contacter pour les médias :

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)